



CONSEIL REGIONAL AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

101 cours Charlemagne CS 20033

69269 LYON <https://www.auvergnerhonealpes.fr/>

Activité(s) : Conseil régional

* L'intervention de la Région Rhône-Alpes en faveur du spectacle vivant s'est, au fil des années, fortement structurée. Sa politique culturelle est fondée sur le développement équilibré du territoire, la mise en réseau des acteurs professionnels et l'accès des jeunes à la culture. Cet engagement, autonome ou concentré avec l'Etat et les collectivités locales, s'est traduit par la mise en place d'actions complémentaires, au bénéfice d'équipements culturels et d'équipes artistiques.

* Le Réseau des Scènes Rhône-Alpes : la Région apporte son soutien à vingt-quatre équipements culturels référents, conventionnés Scènes Rhône-Alpes, autour des missions régionales : le repérage des jeunes équipes, la coproduction et l'accueil de compagnies en résidence auprès des autres scènes chorégraphiques, la Maison de la Danse joue le rôle de Scène Rhône-Alpes Tête de réseau. Un partenariat comparable a été établi avec Maguy Marin, CCN de Rillieux-la-Pape, et Jean-Claude Gallotta, CCN de Grenoble. Une attention particulière est portée aux projets fédérateurs entre ces différentes structures.

* Les compagnies conventionnées "Compagnies en Rhône-Alpes" : La Région Rhône-Alpes soutient les compagnies ayant un parcours artistique significatif et suivant des objectifs précis en termes de structuration, de diffusion à l'échelle du territoire et d'actions culturelles.

* L'aide annuelle au projet :

Elle correspond à une participation aux dépenses artistiques (création, diffusion, actions culturelles) des compagnies. Elle ne constitue pas une aide au fonctionnement de la structure. Le parcours artistique et professionnel de la compagnie et sa démarche envers les publics sont évalués, ainsi que l'envergure régionale du projet et les partenariats établis en amont par la compagnie (résidence, coproductions, achat de spectacles), notamment dans le Réseau des Scènes Rhône-Alpes. Dans une double perspective d'accompagnement des équipes et de leur renouvellement, sont retenus les projets les plus significatifs au regard de la dynamique culturelle régionale

* Les autres aides régionales :

- L'appel à projet spectacle vivant est lancé chaque année, auprès des lieux de diffusion, suivant une coopération de la Région avec les principales villes de Rhône-Alpes. Il vise à renforcer la circulation d'œuvres produites en région et l'accueil de compagnies internationales.
- Les actions territoriales pouvant être croisées avec les priorités de l'aménagement du territoire rhônalpin, soit en milieu rural (développement local, espaces naturels protégés), soit en milieu urbain (politique de la ville)
- Les actions internationales, notamment dans une perspective d'échanges entre Rhône-Alpes et les "quatre moteurs pour l'Europe" (Lombardie, Catalogne et Bade-Wurtemberg).
- Les festivals favorisant la participation de compagnies de Rhône-Alpes et contribuant au rayonnement culturel de la région. Le montant de chacune de ces aides est déterminé par le budget annuel. La demande doit être préalable à la réalisation de l'action soutenue. L'aide régionale est soumise au vote de la Commission permanente. Les dossiers sont à adresser à la Région Rhône-Alpes, en début de saison. Pour toute information complémentaire, contacter le bureau de la culture.

Forme juridique : Collectivité territoriale

Date d'actualisation : 2023-02-08